

Dans l'émission très suivie "L'ARÈNE" sur Canal 2 International ce dimanche 08 octobre 2023, un incident a gâché le grand rendez-vous médiatique.

Enow Meyomesse, romancier, essayiste, historien et homme politique camerounais, était l'invité principal de l'émission animée par Rodrigue Tongue. Le programme prévoyait un débat entre Enow Meyomesse et le Dr Chouo Walter, un intellectuel anglophone connu pour ses prises de position tranchées.

Cependant, dès le début du duel, le Dr Chouo Walter a lancé une insulte qui a profondément affecté Enow Meyomesse : "Ce monsieur est un escroc". Choqué par cette injure, Enow Meyomesse a exigé que le Dr Chouo Walter quitte immédiatement l'émission. Malgré les supplications du présentateur Rodrigue Tongue, Enow Meyomesse a refusé de débattre avec Chouo Walter, laissant les téléspectateurs perplexes.

Mais chose curieuse, après l'émission, un événement inattendu s'est produit : Enow Meyomesse a été arrêté par les hommes en tenue et conduit au Service des Enquêtes Judiciaires. Il aurait été interpellé suite à une plainte déposée contre lui pour escroquerie et abus de confiance. Certains estiment alors que le Dr Chouo Walter avait raison de qualifier son interlocuteur d'escroc.

Selon les informations fournies par le lanceur d'alerte Paul Chouta, la raison de l'interpellation d'Enow Meyomesse après l'émission serait liée à une affaire impliquant Marcel Olivier Ndi. Ce dernier aurait sollicité l'aide de l'écrivain pour trouver un éditeur afin de publier son ouvrage intitulé "Paul Éric Kingue la Vérité Interdite". D'après des sources bien informées, Enow Meyomesse aurait demandé une somme de 500 euros pour cette assistance. Marcel Olivier Ndi aurait alors effectué un transfert de 510 euros via Wafacash le 22 juin 2022.

Sauf que depuis ce transfert d'argent, Enow Meyomesse aurait cessé de donner suite à Marcel Olivier Ndi. Ce dernier a été surpris de constater que son livre était en vente sur Amazon, reprochant à Enow Meyomesse d'avoir pris son manuscrit, d'avoir reçu son argent pour l'édition du livre, et de l'avoir publié sans lui rendre compte. C'est donc face à cette situation, Marcel Olivier Ndi a décidé de porter plainte auprès du Service des Enquêtes Judiciaires (SED), à en croire Paul Chouta.